

Dettes parents menace CAF

Par **Psycop**, le **23/04/2019** à **16:23**

Bonjour,

Le pere de ma compagne a une dette envers la Caf qu'il a du mal a rembourser.

La CAF nous a contacté par téléphone a deux reprises, en nous demandant de lui téléphoner pour le raisonner (se que l'on a fait) et en nous menacant de se rembourser sur nos prestations CAF.

Ils nous soutiennent que les enfants peuvent etre obligé a rembourser la dette de leurs parents.

Que dois-je faire?

Merci

Par **youris**, le **23/04/2019** à **16:51**

bonjour,

Je suis surpris que votre CAF tienne un tel langage, un enfant n'est pas tenu de payer de ses parents.

chaque personne majeure capable est responsable que de ses propres dettes sauf en cas de solidarité comme les époux ou les coemprunteurs ou dans certains cas particuliers prévus par la législation

la CAF ne peut pas obliger votre compagne à payer les dettes de son père par contre la CAF peut se rembourser partiellement sur les prestations futures voir même si la dette provient d'une fraude saisir le tribunal.

salutations

Par **Psycop**, le **23/04/2019** à **16:59**

Merci de votre réponse. Quand vous dite "la CAF peut se rembourser partiellement sur les prestations futures" , c'est bien des prestations du parents et non des notes ?

Par **youris**, le **23/04/2019** à **18:43**

oui, bien sur.